

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

30 mai 1996 – n° 1258
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

Quand Blocher (dé)bloque...

A en croire les gazettes et les connaisseurs de la politique fédérale, Christoph Blocher, conseiller national UDC, grand patron zurichois et multimillionnaire de son état, est un homme relativement puissant, et plus encore redouté. Certes, mais.

Certes, M. Blocher s'avère orateur efficace aussi bien à la tribune parlementaire ou lors d'une assemblée partisane que dans l'enceinte d'Arena ou devant les membres de «son» Association pour une Suisse indépendante et neutre (ASIN) – forte de 23 000 adhérents, de sexe mâle et d'un certain âge pour la plupart. Excellent communicateur, il sait faire partager ses idées, soigneusement triées et inlassablement martelées à coup de formules imagées et de slogans simplificateurs.

A son actif, M. Blocher a certes une série de votations référendaires gagnées, après une campagne de moins en moins solitaire au fur et à mesure des succès remportés: adhésion à l'ONU en mars 1986, indemnités parlementaires en septembre 1992, Espace économique européen en décembre 1992, casques bleus en juin 1994, et, présume-t-on, réforme du gouvernement et de l'administration le 9 juin 1996 – pour ne rien dire d'un éventuel partenariat pour la paix.

Car son ascendant sur la scène politique suisse, M. Blocher le doit d'abord à son propre talent, mais aussi au regard des autres, qui anticipent ses succès à venir et attendent, fascinés, les refus qu'il ne manquera pas d'opposer à toutes propositions d'ouverture internationale ou de réforme intérieure, au nom de la neutralité à préserver et des coûts excessifs.

Mais, obsédés par les victoires du tribun Christoph Blocher, les gens de la politique et des médias en viennent à oublier qu'il a aussi perdu quelques batailles, malgré de solides alliances. Le nouveau droit matrimonial et l'adhésion aux institutions de Bretton Woods (FMI) ont finalement passé sans encombre le cap de la votation référendaire, en septembre 1985 et en mai 1992 respectivement.

En outre, le pouvoir de M. Blocher ne dépasse pas la capacité de faire échouer devant le peuple des réformes contre lesquelles il n'est pas parvenu à rassembler une majorité parlementaire. Car M. Blocher ne sait rien proposer, sinon le rejet pur et simple d'un projet

ou, à défaut, sa réduction dans une mesure qui le rend méconnaissable (NLFA sans le Lötschberg par exemple). A ce titre, Christoph Blocher n'a pas la puissance d'un James Schwarzenbach dans les années soixante, qui a su trouver à plusieurs reprises la force de lancer des initiatives et ne se contentait pas de faire un travail de sape référendaire.

Aujourd'hui, M. Blocher se retrouve en parfait Neinsager, sans nuances (il n'aurait que faire du référendum constructif) mais pas sans alliances. Il rassemble toutes les forces conservatrices de ce pays, de l'ASIN à l'USAM, en passant par le parti des libérés, qui mourra sous ce nom après s'être sabordé comme parti des automobilistes. Forces auxquelles s'adjoignent le cas échéant les maximalistes de l'autre bord, tels les tiers-mondistes contre le prêt à l'Agence internationale de développement en juin 1976 ou contre l'adhésion au FMI seize ans plus tard; ou tels les membres du POP qui fait, en vue de la votation du 9 juin, alliance objective avec la Fédération patronale vaudoise (ex-GPV), comme ses prédécesseurs de tous les mauvais combats.

Avec ses alliés naturels ou occasionnels, M. Blocher bénéficie en plein de cette curieuse arithmétique démocratique en vertu de laquelle les non s'additionnent alors que les oui se dispersent.

Alors quoi, faut-il laisser tomber? Renvoyer le Conseil fédéral à ses chères études et les secrétaires d'Etat *in spe* à leurs illusions perdues? Considérer qu'il s'agit d'«un combat presque perdu» comme le titrait *DP* en janvier dernier (n° 1242)? Evidemment pas; si Blocher bloque tout, ne débloquons pas en retour! Et suivons le Conseil fédéral, qui se montre finalement plus décidé que prévu, malgré la difficulté ressentie à s'engager dans un combat *pro domo*.

Quitte à passer pour peu exigeante, je préfère engranger une avance, si minime soit-elle. Et celle que combat le «Comité contre la désorganisation du Conseil fédéral» représente une réelle amélioration des structures et méthodes de travail de l'administration fédérale. Tout progrès permet d'étendre le champ ouvert pour les propositions qui restent à faire. Par la gauche si possible, dont je veux croire qu'elle reste justement une grande force de proposition.

YJ

NLFA: le nouveau miroir aux alouettes

La Banque nationale suisse dispose d'importants fonds propres et son bilan recèle de fortes réserves latentes. Un comité genevois veut que cette fortune paie sans douleur les NLFA. Farfelu, mais mérite discussion, car la BNS mobilise parfois ses réserves pour soutenir coûteusement le dollar. Elle pourrait ne pas se limiter à ce seul rôle international.

CONSTITUTION FÉDÉRALE

art. 39 alinéa 3

La banque investie du monopole a pour tâche principale de servir, en Suisse, de régulateur du marché de l'argent, de faciliter les opérations de paiement et de pratiquer, dans les limites de la législation fédérale, une politique de crédit et une politique monétaire servant les intérêts généraux du pays.

L'initiative prévoit deux alinéa 4 et 4^{bis}

Alinéa 4. La Banque établit un compte annuel dans lequel elle mentionne en annexe les réserves tacites résultant d'une sous-évaluation de ses actifs au bilan.

Alinéa 4^{bis}. Les réserves tacites peuvent être activées pour le financement de travaux d'infrastructure lourde à caractère durable. Pour chaque projet, une loi détermine le montant global libérable.

(ag) Un billet de banque vaut matériellement son poids de papier et fiduciairement la valeur imprimée sur ce titre: 100, 500, ou 1000 francs. Pour inspirer confiance, il faut que les billets, en tout temps remboursables, sauf circonstances extraordinaires, soient couverts. La Constitution précise (art. 39) par de l'or et des avoirs à court terme. La Confédération détient le monopole des billets de banque et en a concédé l'exercice à une banque centrale par actions.

Dormir sur un tas d'or

Déjà avant-guerre, la Suisse se distinguait par une couverture or exceptionnelle de sa monnaie fiduciaire. Mais ce gage a perdu une partie de son sens quand en 1971 le président Richard Nixon suspendit la convertibilité du dollar en or. A partir de 1973, les banques centrales peuvent vendre leur or, qu'elles échangeaient au prix de 35 dollars l'once, au prix du marché. Les monnaies flottent. Leur cours n'est influencé désormais que très partiellement par les réserves d'or, mais plutôt par les performances du pays (voir les critères de Maastricht): l'inflation, l'endettement public, la balance des paiements garantissent mieux le pouvoir d'achat d'une monnaie que la couverture or, très inégale selon les pays. C'est d'ailleurs la mission essentielle que la Constitution (voir marge) fixe à la Banque nationale; et chacun sait que la lutte contre l'inflation ou la surévaluation du franc suisse priment les préoccupations sur la couverture de la monnaie fiduciaire. Toujours est-il que la Banque nationale dort sur un tas d'or; 2509 tonnes sous-évaluées au bilan à 4500 francs le kilo.

La planche à billets

Les initiants proposent une chose simple: revalorisons cet or jusqu'à 80% du cours du marché. Cela ferait apparaître un produit de 19 milliards: juste de quoi payer les NLFA. L'or qui dort y pourvoira.

En réalité cette opération comptable consiste à faire fonctionner la planche à billets. Dans leur documentation les initiants ne s'en cachent pas; billets en circulation en 1996: 28 milliards, billets à la fin des travaux: 46 milliards. Et, expliquent-ils, le taux de couverture-or demeurerait excellent, de 80 et 75%.

Deux objections majeures à ce tour de passe-passe. Les initiants sont en retard d'une guerre. Le problème n'est pas celui, ancien, de la couverture-or, c'est celui du pouvoir d'achat, national et international, de la monnaie. Lisant la Constitution, ils se trompent d'alinéa. Augmenter de 2/3 les billets en circulation ne serait pas sans effets économiques globaux, qui ne sont jamais anodins. L'inflation, par exemple, a un prix. Rien n'est plus redoutable que l'illusion que «personne ne paie».

Deuxièmement, même si les comptes favorables de la Banque nationale sont la résultante du solde positif de l'économie suisse, ils ne sauraient constituer un butin à disposition de la classe politique pour des infrastructures durables. Belle empoignade en perspective! Là aussi la séparation des pouvoirs et des caisses est une règle fondamentale de conduite: confondre la caisse publique et la caisse de la banque centrale nous enlèverait toute crédibilité.

Et la politique internationale

Si l'on voulait faire apparaître quelques bénéfices supplémentaires, la Banque nationale peut revaloriser tel ou tel élément de son bilan qui gonflera le résultat distribué pour deux tiers aux Cantons et un tiers à la Confédération. Mais ce ne pourrait être qu'à doses prudentes.

En revanche la Banque nationale accepte, par intérêt bien compris, de participer à des actions de soutien lorsque la spéculation des marchés menace une monnaie. La défense du dollar lui a coûté des millions et peut-être des milliards.

DP a soutenu que ces interventions devraient profiter aussi aux pays pauvres, lors d'actions de désendettement. La Banque nationale a la compétence, dans le cadre d'une telle mission, de racheter (ou d'accepter) des créances qui ont perdu presque toute valeur et de les amortir. Cela ne lui coûterait qu'une fraction de ce que lui a coûté le soutien de monnaies dites fortes. L'image de la Suisse (refuge des capitaux en fuite) s'en trouverait redressée. Il n'y aurait pas d'effets sur les flux internes de l'économie.

Oui, nos puissantes réserves pourraient mieux servir la solidarité envers les peuples démunis. ■

Naissance de la petite dernière

Depuis un siècle, aucune université nouvelle n'a été créée en Suisse, contrairement aux autres pays européens où, depuis quelques décennies, fleurissent Hautes Ecoles et institutions assimilées. Au Tessin, la question de la création d'une Université se posait de manière récurrente. Un pas décisif vient d'être franchi.

PRÉCISIONS

Un canton d'émigrés universitaires

Avec 4 000 étudiants immatriculés dans les universités suisses, le Tessin détient le taux le plus élevé de scolarisation universitaire des cantons non universitaires.

De toutes façons, l'accord intercantonal sur le financement des Hautes Ecoles est mis à mal par les décisions zurichoise et bernoise de faire payer les études à un prix plus réaliste que les 8 750 francs actuels demandés aux cantons de résidence des étudiants. Cet accord arrive à échéance en 1998 et doit être renégocié de fond en comble.

L'ÉCHEC D'UN MODESTE PROJET

Fruit de laborieux compromis cantonaux et fédéraux, le Centre universitaire de la Suisse italienne (CUSI) devait cantonner ses activités à la formation continue et à la recherche en matière de sciences régionales. Sa capacité d'accueil n'excédait pas quelques dizaines de personnes. Au regard de l'entreprise de l'USI, le CUSI apparaît maintenant - une fois n'est pas coutume - singulièrement étriqué.

(jcf) L'adoption en octobre 1995, par un Grand Conseil tessinois quasi unanime, de la Loi sur l'Université de la Suisse italienne (USI) est donc un événement historique. Des esprits chagrins, notamment du côté de la Conférence Universitaire Suisse, ont cherché à torpiller le projet, pour des raisons avant tout financières. Car le gouvernement tessinois a évidemment déposé auprès du Conseil fédéral une demande non pas de subventionnement mais, plus souverainement, de reconnaissance du Tessin comme canton universitaire. Ce dernier pourra ainsi prétendre aux subventions de base et aux investissements prévus par la loi fédérale sur l'aide aux universités. Cet apport n'est pas négligeable, même limité en moyenne à 17% environ des dépenses de fonctionnement selon la capacité financière cantonale. Il s'ajoute aux 24 millions déjà votés par le parlement tessinois, à la mise de fonds de la commune de Lugano et aux économies que le Tessin espère réaliser en réduisant le nombre de ses étudiants émigrés (voir marge).

Une offre particulière

L'Université de la Suisse italienne accueillera ses premières cohortes d'étudiants en octobre 1996. Si elle entend bien s'inscrire dans le cadre des Hautes Ecoles de notre pays, elle n'en présente pas moins de nombreuses originalités. L'USI est pour l'instant composée d'une faculté d'architecture, l'Académie, inspirée et dirigée par Mario Botta et installée dans l'ancien hôpital de Mendrisio, et de deux facultés privées, dont le maître d'œuvre est la municipalité de Lugano qui met à disposition le Centro civico, un ancien bâtiment hospitalier rénové, non loin du centre-ville. Deux sites, trois facultés, deux projets scientifiques et professionnels et deux états de réalisation très différents. La faculté d'économie entend profiter de la place financière tessinoise et de ses liens avec l'Université Bocconi à Milan. Son offre en formation, son programme sont classiques. Ceux de la faculté de la communication le sont moins - ils touchent aux médias, aux technologies et à la sémiologie - puisque aucune institution comparable n'existe pour l'instant en Suisse. Mais l'USI offre encore bien d'autres particularités, depuis les taxes de cours fixées à 4 000 francs par an pour les Suisses et résidents assimilés (8 000 francs pour les autres) jusqu'au numerus clausus général, au statut de droit privé de ses enseignants, dont

le grande majorité de ceux qui sont déjà retenus - suisses et étrangers - sont nommés pour l'instant à temps partiel. Ce n'est peut-être pas la fac. Pasqua, mais éventuellement un laboratoire intéressant pour tous ceux qui rêvent en Suisse d'un autre management des Hautes Ecoles.

Un rêve de deux siècles

Sans pesanteur historique, sans fief, sans règles, mais non sans ambition, ni liens avec l'extérieur, l'Université de Suisse italienne marque l'aboutissement d'un rêve vieux de deux siècles au moins et dont la dernière tentative, le Centre universitaire de la Suisse italienne (CUSI), avait échoué nettement en votation populaire en 1985 (voir marge)

Le dynamisme incontestable des promoteurs et le choix réaliste de la voie politique adoptée par les autorités, soutenues par la Lega, les milieux d'affaires et l'évêque, ne signifient pas que l'Université de la Suisse italienne marchera d'un pas assuré vers sa pleine réalisation, qui seule justifiera le titre qu'elle s'est donné. Il faudra notamment régler les rapports entre la nouvelle institution et le projet de Haute Ecole spécialisée, fixer les limites de la collaboration avec les milieux privés, trouver sa place et son indépendance dans l'ensemble universitaire de l'Italie du Nord et surtout obtenir le respect de l'éthique du travail universitaire par toutes les parties prenantes à l'entreprise. Il faudra encore créer les liens, pour l'instant presque exclusivement personnels, entre l'USI et les Hautes Ecoles du pays, car l'ambition forte des Tessinois est de ne pas se contenter d'occuper une niche dont les autres ne veulent pas.

Problèmes à résoudre

Les difficultés qui assaillent actuellement les universités suisses ne seront pas allégées par la création de l'USI. Mais cette dernière peut enrichir le débat qui doit s'ouvrir sur le futur de la recherche et de la formation supérieure. Sa création - signe positif pour le fédéralisme - rend d'autant plus urgente une révision fondamentale des institutions et des mécanismes censés gérer la place universitaire suisse. Car il existe d'autres candidats à la promotion universitaire et il ne suffira pas de remplacer M. Ursprung, le chef du groupement de la science et de la recherche, pour résoudre tous les problèmes des universités en Suisse. ■

Le pas suspendu de l'administration

La nouvelle gestion publique oblige les administrations à repenser leur fonctionnement. Mais peu de réalisations jusqu'à ce jour en ont montré les limites et les avantages. Les voies du nouveau management ne peuvent cependant uniquement être celles de la privatisation et de la délégation des pouvoirs politiques. Elles peuvent aussi nous obliger à repenser les échelles du pouvoir et l'analyse des prestations. Petit guide d'exploration.

(jg) La nouvelle gestion publique a un mérite essentiel: elle oblige tous ceux qui ont une responsabilité dans une administration, élus ou hauts fonctionnaires, à repenser leurs manières de faire et leurs modes d'organisation. L'émulation crée la nécessité: si le canton ou la commune voisine annonce une réforme à coup de conférence de presse, je ne peux faire moins sous peine de déchoir. Et l'appellation de *nouvelle gestion publique* est un manteau qui recouvre tout et n'importe quoi. On a parfois l'impression que, dans les fréquents effets d'annonce dont la presse se régale, l'important n'est pas l'adjectif *publique*, encore moins le nom commun *gestion*, mais certainement le premier mot: *nouvelle*.

L'œil de Big Brother

La chance actuelle des administrations est dans la conjonction d'un état difficile des finances publiques qui oblige à agir et de cet effet de mode qui rend indispensable de parler de changement. Impossible de faire le gros dos en attendant des jours meilleurs. La politique de l'autruche devient obsolète. Du coup, il devient possible de tracer des pistes.

Jusqu'à aujourd'hui, la nouvelle gestion publique a surtout été synonyme de privatisation. Les exemples de réussite sont rares: Nous serions même bien en peine d'en citer dans notre pays. Une tendance plus solide est celle de la délégation de tâches avec introduction de mécanismes de contrôle. On en parle beaucoup. Les réalisations font encore défaut. Mais d'autres voies sont possibles. Nous pouvons parler de ce que, faute de mieux, nous appellerons la déconstruction hiérarchique ainsi que de l'analyse des prestations.

Dans les entreprises privées, les années quatre-vingt ont été celles de la mise en application du maoïsme pur et dur: on casse les hiérarchies, on favorise les réseaux (ah, les réseaux! que de gargarismes...), on réclame plus d'engagement, de spontanéité, sous l'œil bienveillant de Big Brother, qui prend le visage, selon les cas, du patron charismatique ou du conseil d'administration anonyme. Les années 90 marquent un changement de tendance: la crise est là, on serre les boulons, fini l'ambiance californienne, retour aux dis-

cours sur l'ordre et la responsabilité. Vous voyez bien, rien n'a changé. Si, justement, tout.

Les réseaux sont toujours là. Les hiérarchies sont devenues plus courtes. Les échelons intermédiaires ont disparu. La meilleure formation des salariés permet de laisser plus d'autonomie; simplement, un peu d'ordre a été mis dans la grande pagaille qui régnait parfois dans les entreprises les plus créatrices il y a 4 ou 5 ans.

Courteline and Co

Les administrations ont encore peu exploré cette voie. Au sommet, bien sûr, de jeunes universitaires peuplant les secrétariats généraux se racontent en soupirant des anecdotes à la Courteline autour de leur machine à café. Eux bien sûr seraient prêts à changer, mais ce sont les autres, à l'étage en-dessous, qui freinent... En réalité, l'expérience montre que tout le monde est prêt à changer, à une condition, y trouver un avantage personnel, qui peut très bien être de l'ordre du symbole plutôt que de la rémunération.

Les administrations auraient sans doute intérêt à s'inspirer des leçons de l'histoire, celle de la révolution industrielle au 18^e siècle en Angleterre. Dans les sociétés d'Ancien Régime, la vie économique était organisée avec beaucoup de formalisme et de rigidité. Les corporations réglaient l'activité des métiers au sein desquels régnait une hiérarchie fort stricte entre les maîtres, les compagnons et les apprentis. Cet univers a produit des chefs-d'œuvre d'artisanat et a permis l'éclosion du premier capitalisme européen, la vente des tissus de drap des Flandres en Italie et l'exportation des produits de *l'arte della lana* toscane dans le nord de l'Europe.

Les leçons de l'histoire

La révolution industrielle ne s'est pas opposée à cet univers. Elle s'est située en dehors, à côté, avec d'autres techniques, de nouveaux produits et une autre organisation. Le monde rigide des métiers s'est trouvé peu à peu marginalisé, rejeté à la périphérie de l'économie, sans disparaître et sans perdre totalement son utilité (la fin des boulangeries artisanales n'est souhaitée par personne). Quel

Oubliés...

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédaction:
Claude Pahud (cp)
Géraldine Savary (gs)
Ont également collaboré à
ce numéro:
Jean-Claude Favez (jcf)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Jérôme Meizoz (jm)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: René Longet
Composition et maquette:
Claude Pahud
Françoise Gavillet
Géraldine Savary
Secrétariat:
Murielle Gay-Crosier
Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

(cfp) ● L'élection complémentaire au Conseil d'Etat vaudois est l'occasion de rappeler que l'UDC vaudoise a aussi, autrefois, flirté avec la gauche et même avec l'extrême-gauche. On en trouve des traces dans différentes publications. C'est ainsi que l'on lit dans l'étude sur *Les Partis politiques vaudois* de Jean Meynaud avec le concours du Groupe d'études politiques vaudoises: «Le PAI (ancien nom de l'UDC vaudoise, ndr) se rapproche d'abord du Parti socialiste (pour des raisons plus stratégiques que doctrinales, semble-t-il) puis du parti radical...» En fait, Pierre Jeanneret dans son œuvre sur *La vie du Dr. Maurice Jeanneret-Minkine* montre que cette alliance avec la gauche a été plus étroite que ce que les dirigeants actuels de l'UDC veulent admettre. Il suffit de se rappeler la «Concentration ouvrière et paysanne» du 4 octobre 1936 sur la place de la Riponne à Lausanne. Des alliances furent conclues tant pour les élections au Conseil d'Etat que pour les élections au Grand Conseil, si bien qu'en 1937 les candidats socialiste et paysan réussirent leur élection au 1^{er} tour dans le cercle d'Ecublens alors que le député libéral ne passa qu'au 2^e tour. Une dernière donnée: aux élections au Conseil national de 1935, le total des suffrages socialistes et agrariens (UDC actuelle) furent supérieurs à ceux du Parti radical, ce qui eut pour conséquence une nécessité de s'attirer encore plus l'appui du Parti libéral pour triompher d'une coalition opposée. C'est l'avis de Georges Plomb dans son étude sur «Le mode d'élection du Conseil d'Etat vaudois – Principe et pratique – 1919-1963» qui fait partie des *Etudes politiques vaudoises* publiées en 1963 sous la direction de Jean Meynaud.

Convient-il de continuer à chanter «Du passé faisons table rase»?

● La première décennie de l'après-guerre (1945-1954) a été marquée, lors des votes populaires fédéraux, par une volonté de déréglementation. Le régime des pleins pouvoirs avait été supporté à l'heure des menaces extérieures mais, la paix revenue, on n'en voulait plus.

Des huit initiatives sur lesquelles les électeurs mâles ont voté, seule celle sur le retour à la démocratie directe a été acceptée alors que le droit au travail, la protection économique et le droit au travail, la protection du sol – pour n'en citer que trois – ont été rejetées.

Sur les treize référendums lancés, neuf ont abouti à un rejet de la loi adoptée par le Parlement. Il s'agissait souvent de projets touchant les arts et métiers: statut des transports automobiles, ouverture et agrandissement d'hôtels, institution de certificats de capacité dans divers métiers. Parmi les lois acceptées, malgré un référendum, il y a celle sur l'AVS, celle sur l'agriculture, et le statut des fonctionnaires.

Précisions techniques: les 34 votes populaires entre le 25 novembre 1945 et le 20 juin 1954 ont été pris en considération. Pendant cette période, six propositions de révision de la Constitution ont été approuvées et quatre ont été rejetées.



rapport entre cet historique, et les nécessaires changements au sein des administrations? Ceci, qu'il ne s'agit pas de chercher à transformer à tout prix les secteurs traditionnels de l'administration, mais d'introduire de nouvelles formes de travail, plus souples, moins autoritaires, chaque fois que les pouvoirs publics s'emparent d'un domaine nouveau. Ces secteurs neufs, liés souvent aux systèmes d'information ou actuellement au développement des services sociaux devraient prendre une place de plus en plus importante. Une coexistence de plusieurs modes d'organisation est possible au sein des administrations. C'est aussi cela le new public management.

Confusion des buts et des moyens

L'analyse des prestations est une autre voie à explorer. Les organisations, pas seulement les publiques d'ailleurs, ont souvent tendance à prendre leur survie pour leur propre fin, oubliées des raisons de leur existence: ser-

vir des prestations à leurs membres ou au public. Dans les pays voisins plus que chez nous, il arrive que des élus donnent comme finalité aux administrations la création d'emplois, le secteur public devant montrer l'exemple, incroyable confusion des buts et des moyens.

Un œil neuf

Une réflexion qui se préoccupe des prestations fournies à la population et seulement ensuite des moyens à utiliser permet de regarder avec un œil neuf la machinerie de l'Etat. Ces méthodes devraient se révéler efficaces dans la proposition et la mise en œuvre de réformes. Mais ici aussi les exemples concrets manquent. L'emploi de ces outils en est à ses débuts. Une seule chose est sûre: la nouvelle gestion publique ne se réduit pas, et de loin pas, à un simple abandon de tâches assumées par les pouvoirs publics, même si cet abandon est parfois, mais parfois seulement, pleinement justifié. ■

POLITIQUE SUISSE

Parlements cantonaux: déchéance ou renaissance

Le système suisse peut être caractérisé par une juxtaposition voulue de faiblesses institutionnelles; faiblesse des partis politiques, du gouvernement, du parlement. Et quand est-il au niveau cantonal?

RENÉ LONGET

Le manque de moyens est encore bien plus aigu au niveau des parlements des cantons. Certes, en surface, les choses fonctionnent. Les lois sont votées, les budgets débattus, les sessions se tiennent. Des motions sont votées, et il arrive même que des Conseillers d'Etat passent des moments difficiles devant leurs députés. Mais dès que l'on creuse un peu, on voit que, même dans les cantons où les députés disposent de l'initiative législative, la disparité des moyens est telle que la très grande part de l'apport législatif vient de l'exécutif et de ses experts. Les commissions des finances, si elles veulent à peu près suivre les enjeux budgétaires et de gestion, arrivent très vite aux limites de la disponibilité de miliciens.

Et si les débats aux Chambres sont souvent formels, ennuyeux, sans conséquences, que dire de l'efficacité de l'investissement d'un député cantonal? Le mandat constitutionnel de pouvoir suprême, de haute surveillance, n'est pas accompli, ne peut pas l'être, dans les circonstances actuelles. Les motions, les résolutions, les lois même, comment s'assurer de leur exécution, quand on fonctionne à peu près de la même manière qu'il y a un siècle? Le système de milice ne doit pas être démobilisé. Mais le milicien doit pouvoir disposer de moyens de gestion appropriés pour légiférer, contrôler, débattre et rester crédible aux yeux du citoyen représenté.

Nouveau rôle des commissions

Cela signifie: un financement public des partis, un outillage d'évaluation législative, une rémunération pour les élus équivalant à un travail à tiers-temps, une meilleure organisation et discipline des débats. Mais cela ne suffit pas; il faut aussi du personnel scientifique, juridique et technique au service des commissions et des groupes parlementaires; un accès aux banques de données et un centre de documentation pour les députés, un travail de presse et de visibilité de la part des Parlements cantonaux, par exemple des hearings ouverts au public. Il est important que l'administration parlementaire dépende hiérarchiquement du parlement et non du gouvernement et que l'exécutif soit obligé de présenter un programme de législation.

Enfin, un renforcement substantiel des commissions, qui pourrait assurer un réel suivi des dossiers à leur charge, avec à leur tête un président élu pour une législature est indispensable; une de celles-ci pourrait assurer, sur le

modèle fédéral, la haute surveillance de l'exécutif.

Encore un effort

Certains de ces acquis existent dans l'un ou l'autre de nos Parlements cantonaux. A Genève, où le verbe prend souvent le dessus sur l'action, le Parlement se trouve spécialement démuné. Aussi un projet de loi a-t-il été déposé voici deux ans par des députés socialistes en vue de donner au Parlement cantonal les moyens de faire son travail. Son sort est tout à fait significatif des difficultés actuelles. Dans un premier temps, en commission, l'entrée en matière a été acquise très largement. Mais l'examen matériel a été plus laborieux. Durant de longs mois, la commission a eu mieux à faire que de s'occuper de ce projet. Puis, une sous-commission, composée d'un élu par parti, a approfondi le texte, et a abouti à des propositions consensuelles. Les choses semblaient acquises, mais l'examen en trois lectures en commission a montré de très importantes réticences sur les propositions elles-mêmes: les commissaires de l'Entente n'étaient pas sûrs du tout de pouvoir convaincre leurs collègues de groupe, et il a fallu scinder en deux le projet. Ainsi dans un premier temps ne seront proposées au plénum que les réformes concernant les outils de travail des députés et la soumission des services du Parlement non plus au gouvernement mais au parlement lui-même.

Toute la partie également très importante relative à la restructuration des commissions étant d'ores et déjà renvoyée à plus tard, nul ne sait s'il restera quoi que ce soit du projet. Mais ne soyons pas pessimistes, les auteurs et les députés qui l'ont défendu en commission se battraient fermement, et tant que le vote n'aura pas eu lieu, le combat continue. Finalement, la position prise par le Parlement devant des propositions d'amélioration concrète de ses moyens et de son statut sera très révélatrice. En effet, le Parlement a toutes les cartes en mains puisqu'il est le législatif. Il suffirait qu'il cesse ses exercices d'auto-castration, et les réformes qui s'imposent seraient adoptées. Le paradoxe est énorme: faites le tour des Parlements romands, et vous ne trouverez aucun député qui s'estime réellement satisfait de sa position. Mais la plupart préfèrent régulièrement se plaindre plutôt que de voter les solutions qui sont à portée de mains. Ce n'est pas ainsi qu'on peut prétendre représenter le citoyen! Tout le problème est là... ■

Une incontournable somme historique et littéraire

Cent ans après les synthèses de Virgile Rossel ou Philippe Godet, cette Histoire de la littérature en Suisse romande vient à point nommé: dirigé par le professeur Roger Francillon et réalisé avec l'aide d'une vingtaine de spécialistes suisses et français, ce volume couvre l'ensemble des épisodes littéraires majeurs qui ont eu pour théâtre l'«espace culturel romand» jusqu'à la Restauration. Suivront, en 1997 et 1998, trois autres volumes construits sur le même principe.

RÉFÉRENCE :

ROGER FRANCILLON (SOUS la direction de), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, volume I, Lausanne, Payot, coll. Territoires, 1996, 428 p.

CITATION

Forçons le Français même à répéter nos vers,
Et vengeons l'Helvétie aux yeux de l'univers.

(Ph.-S. Bridel, *Poésies helvétiques*, Lausanne, 1782)

(jm) On peut bien sûr consulter cette somme comme un manuel, mais aussi comme une série d'essais confiés à des spécialistes de chaque période à l'érudition aussi discrète qu'efficace. En de denses introductions, Roger Francillon assure à l'ensemble l'ancrage historique des nombreux articles qui composent le livre. Suivons le guide.

L'impulsion essentielle: la Réforme

Il n'y a pas d'espace culturel romand à proprement parler avant la Réforme. Celle-ci, suivant de peu l'introduction de l'imprimerie, crée les conditions sociales et intellectuelles d'une production littéraire, certes de nature savante dans un premier temps. Les Académies de Lausanne (1537) et de Genève (1559), l'afflux de réfugiés protestants accélèrent la formation des détenteurs professionnels de la culture savante. Outre les théologiens, Genève élargira très tôt son enseignement au droit, aux sciences et plus tard à la médecine. Les réformateurs, par leurs traductions et commentaires en langue vernaculaire des textes sacrés, par leurs dialogues ou diatribes contre Rome, contribuent à unifier le français écrit en Suisse romande (*Bible d'Olivétan*, 1535) et à mettre en place un réseau d'imprimés indépendant du pouvoir politique, comme le précise André Gendre. Jean Calvin est parmi les premiers à se passer de demander au pouvoir un *imprimatur*. Dans cette mouvance, Pierre Viret, un des seuls réformateurs vaudois de naissance, est désigné comme le «premier écrivain romand» moderne. Il en faut bien un.

Contre l'esprit libertin

On le constate, «l'esprit a soufflé d'ailleurs» (O. Reverdin), ce sont bien les réfugiés français qui ont assuré l'essor intellectuel romand: Calvin, Jean de Léry, Henri Estienne. La Réforme stimule encore le développement d'un théâtre savant en langue vulgaire, avec notamment Théodore de Bèze (*Abraham sacrificiant*, 1550). Prémisses lointaines de la future autonomie de la «littérature romande», les codes littéraires de cette époque diver-

gent sensiblement de ceux de la France catholique: Calvin recommande un langage sans ornement, Bèze enjoint ses collègues à ne pas imiter les poètes de la Pléiade, libertins et pétrarquaisants. L'*ethos* protestant prime sur l'autonomie esthétique des œuvres: il en sera ainsi jusqu'au début du XXe siècle.

Les Lumières

Au XVIIIe siècle, une autre floraison a lieu, que nous décrit François Rosset: les foyers culturels urbains peu à peu s'enrichissent d'élites économiques, scientifiques et lettrées, et le cadre de la pensée déborde le religieux. L'instruction croissante, l'essor des cabinets de lecture et des sociétés savantes, mais aussi des livres de colportage, tout contribue à faire du livre un marché sain, durant cette période. La Suisse romande a joué un rôle non négligeable dans ce mouvement européen, à l'exemple de la Société Typographique de Neuchâtel qui contribua à l'édition de textes de Voltaire, de Rousseau et assura en partie la réédition de l'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert. A Lausanne, François Grasset fit paraître les œuvres complètes de Voltaire en 57 volumes. L'écrivain français va jusqu'à écrire que «Lausanne est sans contredit la province de France où il y a le plus d'esprit». Mais le marché intérieur demeure modeste: l'essentiel des ventes et de la circulation est international, comme le réseau intellectuel européen qui s'intensifie alors fortement.

Les débuts d'une littérature nationale

Inspiré par les drames patriotiques de la Réforme alémanique, un premier théâtre national avait pris corps dès la fin du 16e siècle (*L'Ombre de Garnier Stoffacher*, Suisse, Genève, 1584). Au cours du XVIIIe siècle, l'Helvétisme, mouvement de l'identité helvétique, a tracé les grandes lignes du «mythe suisse» dont *La Nouvelle Héloïse* (1761) de Rousseau constituera en quelque sorte la version internationale. Le célèbre Genevois est bien sûr la figure tutélaire du premier volume.

Fabrique de DP

Le 23 mai s'est tenue l'Assemblée générale de *Domaine Public*.

A cette occasion, le Conseil d'administration s'est réuni. Les comptes ont été approuvés. Nous remercions Valérie Bory pour son travail de rédactrice, et Ursula Nordman qui quitte le Conseil d'Administration. Deux nouveaux administrateurs ont été élus: Gérard Escher, du comité de rédaction, et Pierre Imhof, ancien rédacteur permanent de *DP*. Ils rejoignent au Conseil d'administration Jean-Pierre Bossy, Jean-Daniel Delley, Anne Rivier-Attinger, Luc Thévenoz, André Gavillet, François Brutsch, Henri Galland, Michel Naymark, Victor Ruffy.

COMPTES 1995

Dépenses	
Production du journal	61 890.70
Promotion	3 080.35
Salaires	76 387.50
Charges sociales	13 046.15
Locaux	5 857.75
Autres frais	15 135.10
Impôts	275.25
Amortissements	11 829.25
Total dépenses	187 502.05
Recettes	
Abonnements	188 305.00
Total recettes	197 558.05
Bénéfice	10 056.00
Ventes de la brochure	
<i>Quand l'esprit d'entreprise...</i>	14 200.65
Total des fonds propres	129 555.00



En quelques pages, P.-P. Clément fait sa psychobiographie et Jean Starobinski récapitule avec clarté ses idées sociales, politiques et religieuses.

Ultime moment fort traité en ce volume: les écrivains de la Révolution et de l'Empire: le groupe de Coppet (Benjamin Constant, Germaine de Staël et bien d'autres). Cette période, marquée par une inflation romanesque à laquelle *La Nouvelle Héloïse* n'est pas étrangère, est finement étudiée par Claire Jaquier qui balise les diverses tendances du roman helvétique de langue française, notamment à travers l'œuvre si moderne d'Isabelle de Charrière.

Quel esprit, enfin, se dégage de ce volume illustré avec soin, érudit mais toujours très lisible? Sans doute une attention extrême, non pas tant à l'exhibition illusoire d'un prétendu «esprit suisse», qu'aux flux culturels qui, de France vers l'espace romand et inversément, ont donné sa vivacité à cette littérature. ■

Trop de nostalgie

Dans votre numéro 1254 du 2 mai, votre rubrique «Courrier» donne audience à une correspondante (Ariane Schmitt), laquelle s'interroge: «Qui a rendu les consommateurs égoïstes?»

Cette personne, qui dit avoir été associée «aux premiers balbutiements de la défense des consommateurs en Suisse romande» est frappée «par le comportement égoïste et à courte vue» que représentent les achats transfrontaliers. Elle se demande si les associations de consommateurs ne sont pas responsables de cette attitude.

Je pense, quant à moi, que le moment est venu pour ces associations de se remettre en question. De se demander si elles doivent continuer à conduire leur action dans le seul sens de la recherche du meilleur prix, sans égards, ainsi que l'écrit votre correspondante «à ce qui se passe en amont». J'ajouterai «et sous l'angle de vision d'une écologie rétrograde en raison de l'insuffisance des facteurs pris en compte».

Je m'étonne à ce propos que les milieux de gauche n'aient jamais vraiment réagi à ce sujet, alors qu'ils apportent leur appui aux organisations actives dans la promotion de denrées étrangères dont les producteurs sont correctement rémunérés.

La sensibilité écologique – d'ailleurs très superficielle – manifestée par les associations de consommateurs ne suffit pas à masquer cette grave lacune. Ainsi en est-il lorsqu'elles montrent du doigt la production sous serres ou hors sol de fruits et légumes et dénoncent son bilan écologique, désastreux à leurs yeux en Suisse. Elles veulent ignorer que même celle qui nous parvient d'Espagne ou du Maroc est cultivée sous serres pour accélérer la rotation des cultures. Elles veulent ignorer aussi que le transport d'une tonne de tomates de ces lieux de production jusqu'en Suisse représente une consommation d'huile diesel équivalente à celle qu'exige leur culture en Suisse dans les mêmes conditions. Elles veulent ignorer aussi qu'une main-d'œuvre enfantine est exploitée au Maroc dans les entreprises maraîchères (...).

Plutôt que de se complaire dans une attitude qui doit tout à la nostalgie d'une agriculture révolue et rien à l'analyse objective, d'encourager les préventions infondées de leurs membres, les associations de consommateurs gagneraient en respectabilité et en crédibilité en soutenant une éthique de production (salaires décents, respect de l'environnement, toutes conditions qui sont réunies en Suisse). Mais oseront-elles prendre une telle décision, à contre-pied de l'esprit du temps?

Raymond Fawer, Le Moulin du Creux-Blanc